



Le 20 janvier 2025

Monsieur le Maire  
Mesdames les conseillères  
Messieurs les Conseillers  
77 rue Saint-Pierre  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Objet : Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal au 31 décembre 2024 à transmettre  
au DGE

Monsieur le Maire,  
Mesdames les conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les  
municipalités (LERM) :

« Le trésorier doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, déposer  
devant le conseil de la municipalité un rapport de ses activités  
prévues au présent chapitre pour l'exercice financier précédent. Il  
transmet ce rapport au directeur général des élections ».

Je désire vous informer qu'il y a eu une activité prévue au Chapitre XIII de la LERM, et ce, pour  
l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Prendre note que cet avis sera déposé aux membres du conseil municipal lors de la session  
régulière du 4 février 2025.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,  
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique St-Pierre  
Trésorière

c. c. Direction du financement des partis politiques (DGE)

**AVIS PUBLIC**  
**SOMMAIRE DU RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES DES RAPPORTS D'UN**  
**CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ**

Élection partielle du 14 juillet 2024

Nom du candidat et de l'agent officiel	Rapport de dépenses électorales	
	Total des dépenses électorales faites ou autorisées	Date de réception
<b>District n° 2 (2 105.40\$)*</b>		
1. Ruel Didier	0,00 \$	2024-07-18
2. Martin Jacinthe	295,70\$	2024-07-25
3. Bousquet Laurence	180,50\$ \$	2024-09-05
4. Gagné Sylvain	0,00\$	2024-09-03

\* Montant maximum de dépenses électorales permis par la Loi

Toute personne peut examiner les rapports et les documents qui les accompagnent, et en prendre copie, pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'endroit suivant :

Saint-Pie

Municipalité

  
Trésorier

11-11-2024

Date

**Remarque :**

- ◆ Les candidats indépendants non autorisés n'ont aucun rapport à produire.

c. c. Direction du financement politique (Élections Québec)